



A.M.I.

Faciliter l'accès aux soins

Promouvoir la santé sur tous les territoires

Devant l'inégale répartition, voire la pénurie, de soignants, la coordination et la coopération entre professionnels médicaux, paramédicaux, collectivités et institutions publiques est l'une des clés de la lutte contre la déprise médicale. Face à ce constat, la Région souhaite soutenir la mise en place de projets innovants et de pratiques collaboratives entre professionnels de santé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Faciliter l'accès aux soins » 2024-2028 qui se décline en trois volets :

- 1/ Innover en matière d'organisations et de pratiques collaboratives en santé dans les territoires
- 2/ Accompagner le déploiement des solutions numériques de santé sur les territoires
- 3/ Permettre la création d'hébergements territoriaux des étudiants en santé



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**





Quels sont les objectifs ?

Volet 1. Innover en matière d'organisations et de pratiques collaboratives en santé dans les territoires

- Soutenir les nouveaux projets innovants/expérimentaux de pratiques collaboratives associant groupements de professionnels, acteurs locaux et entreprises régionales de santé pour améliorer l'accès aux soins, s'appuyant ou non sur des outils numériques avec une priorité pour les projets permettant « d'aller vers » ;
- Soutenir des projets de déploiement d'accueil « unique personnalisé » de professionnels de santé prioritairement sur les territoires déficitaires en offre de soins de premier et second recours ;
- Promouvoir des collaborations innovantes entre acteurs des trois santé (humaine, animale et végétale) dans une logique « d'une seule santé ».

Volet 2. Accompagner le déploiement des solutions numériques de santé sur les territoires

- Soutenir des projets proposant une approche de réduction des inégalités (maintien à domicile des personnes âgées, patients complexes, personnes fragiles, en situation de précarité, population les plus éloignées du numérique...);
- Favoriser l'inclusion numérique des professionnels de santé et des patients ;
- Soutenir des projets innovants en numérique en santé et des projets de e-prévention, par exemple en lien avec les CPTS ;
- Aider à la diffusion territoriale d'un numérique éthique et responsable.

Volet 3. Permettre la création d'hébergements territoriaux des étudiants en santé

- Développer une forme d'hébergement innovante de type co-location en faveur de l'accueil des étudiants en stage prioritairement dans le domaine de la santé humaine ou animale en réponse à un besoin ou une problématique identifiée sur le territoire ;
- Proposer des modes de gestion innovants (projet de vie sociale et partagé), tournés vers l'intérêt général en assurant la pérennité du projet ;
- Offrir des logements de qualité à loyer très modéré dans un esprit convivial et collectif.



««« Sont éligibles les projets qui...

- Sont cohérents par rapport aux objectifs du présent AMI ;
- Présentent un caractère innovant (innovation organisationnelle par exemple) ;
- Privilégient les interventions ciblant plusieurs acteurs sans les mettre en concurrence (actions collectives sur les territoires) ;
- Inscrivent les actions dans une approche pluri-partenaire et justifient de ce partenariat ;
- Favorisent les expérimentations et leur essaimage (suite à l'évaluation du projet) ;
- Intègrent les dimensions de sobriété, d'éthique, d'inclusion et de cybersécurité comme préalables aux projets numériques accompagnés, les données de santé étant particulièrement sensibles.

««« Qui peut répondre ?

- > **Les groupements de professionnels de santé** : Société Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Equipes de Soins Primaires (ESP), Plateformes Territoriales d'Appui (PTA), associations, unions professionnelles, Pôles de Santé Pluridisciplinaires (PSP), Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), Centre de Santé (CDS), associations représentant les usagers, Groupement de Coopération Sanitaires (GCS)
- > **Les collectivités et leur groupement**, en collaboration avec un groupement territorial de professionnels de santé
- > **Les associations**
- > **Les bailleurs sociaux, les entreprises, les sociétés d'économie mixte, les SCI, les coopératives et fondations** (pour le volet 3)



***Un seul projet éligible
sera pris en compte
par structure
et pour la durée
de l'Appel à
Manifestation d'Intérêt.***

**Date limite de dépôt
des dossiers
31 mars 2027**

PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Service Santé, Silver Économie

Volet 1 « Innover dans les organisations et les pratiques pluridisciplinaires en santé en lien avec les acteurs des territoires »

› Claire LAGARDE

Chef(fe) de projets Prévention, accès aux soins - site de Limoges
claire.lagarde@nouvelle-aquitaine.fr

Volet 2 « Accompagner le déploiement des solutions numériques de santé sur les territoires »

› Nadège DUBERNARD

Chargée de mission Silver économie et santé numérique - site de Limoges
nadege.dubernard@nouvelle-aquitaine.fr

Volet 3 « Permettre la création d'hébergements territoriaux des étudiants en santé »

› Erika ALONGO

Chargée de mission Accès aux soins et numérique - site de Bordeaux
erika.alongo@nouvelle-aquitaine.fr

› Lina HOMOUADE

Gestionnaire administrative et financière, Service santé - site de Bordeaux.
lina.homouade@nouvelle-aquitaine.fr

→ Retrouvez la fiche détaillée du **guide des aides régionales** sur :

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine